

COMMUNE DE LOUVRES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU VENDREDI 18 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le dix huit janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

M. Guy MESSAGER, Maire, Mme Renée DANILO, M. Dominique PONSART, Mme Patricia HAUPAS, M. Guy HERVE, M. Frédéric NAVAS, Mme Monique FIEFFE, Adjoint.
Mme Nathalie CAILLARD, M. Jean-Claude POTIN, Mme Aline BLEAS, M. Jean-Claude LECOINTE, M. Stéphane TROGOFF, Mme Françoise EMERY-MIET, M. Alain CLAUDE, Mme Corinne NEUET, Mme Magali JOUBERT, Mme Brigitte BOSSU, M. Michel WAGNEZ, Mme Francine LATERRADE, Mme Nathalie CARRIER.

Absents excusés et représentés :

M. Jean-Pierre FARNAULT (procuration à Mme Renée DANILO), M. Eddy THOREAU (procuration à M. Dominique PONSART), Mme Murielle LHOMME (procuration à Mme Monique FIEFFE), Mme Véronique HERAUD (procuration à M. Alain CLAUDE), M. Laurent RIZET (procuration à M. Guy—HERVE), Mme Samira SAOULI (procuration à M. Guy MESSAGER).

Absents excusés

Mme Nathalie PRIEUR, Mme Sophie BLONDIAU, M. Alphonse DAGNET.

Mme Monique FIEFFE a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, **à l'unanimité des suffrages,**

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - VILLE ET ASSAINISSEMENT

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 11 de la loi Administration Territoriale de la République (dite loi A.T.R.) ainsi que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Mme Renée DANILO expose la situation financière de la ville et les orientations pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

→ **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour 2008.

2 AVANCE DE SUBVENTION 2008 POUR L'AMICALE DU PERSONNEL

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une avance de 3/12^{èmes} du montant de la subvention versée en 2007 à l'Amicale du Personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

➔ **décide d'allouer** une avance de 3/12^{èmes} du montant de la subvention versée en 2007 à l'Amicale du Personnel et **d'inscrire** la charge correspondante à l'article ci-après du budget 2008 de la commune :

- Article 6574-020

Amicale du Personnel

Subvention 2007 : 5 900,00 €

Avance 3/12^{èmes} : 1 475,00 €

3 ATTRIBUTION DES BOURSES COMMUNALES ANNEE 2008

Mme Patricia HAUPAS, Maire-Adjoint, expose :

Après examen et avis de la Commission des affaires scolaires, 38 familles peuvent bénéficier d'une bourse scolaire pour 77 enfants représentant une attribution totale de **13 928,40 euros**. (*En 2007 : 44 familles ont bénéficié d'une bourse scolaire pour 78 enfants représentant une attribution totale de 13 442,70 euros*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

➔ **émet un avis favorable** à l'attribution de bourses scolaires pour l'année 2008 aux différentes familles qui en ont fait la demande.

➔ **décide d'inscrire** les crédits nécessaires à l'article 6714-522 du budget général 2008 de la ville.

4 PRISE EN CHARGE D'UNE FRANCHISE SUITE A UN SINISTRE

M. Guy MESSAGER, Maire, expose :

Madame la Directrice de l'école maternelle Delacroix, a été victime de dommages sur son véhicule stationné sur le parking de l'école le 9 novembre 2007 alors qu'elle se trouvait dans l'exercice de ses fonctions.

La compagnie d'assurances à laquelle elle est adhérente a pris en charge la réparation du véhicule hormis le règlement d'un montant de 472,77 euros correspondant à la franchise et à la vétusté des pneus.

Il est demandé au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, un remboursement de cette somme par la commune à la directrice de l'école Delacroix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

➔ **accepte** la prise en charge financière de 472,77 euros et le versement de cette somme à Madame la directrice de l'école Delacroix.

5 REHABILITATION DE L'ANCIENNE TRESORERIE :

- **APPROBATION DU PROJET DE REALISATION DE LOGEMENTS DE FREHA**
- **AUTORISATION DU DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

M. Frédéric NAVAS, Maire Adjoint, expose :

Suite au projet de construction de la nouvelle Trésorerie dans le quartier de la Gare, avenue Charles de Gaulle, le Bureau Municipal avait émis le souhait de conserver le bâtiment de la Perception existant et d'y réaliser un petit programme de logements locatifs.

Divers bailleurs ont été consultés pour nous présenter un projet. Après plusieurs réunions et discussions, c'est le projet de l'association FRANCE EURO HABITAT (FREHA) qui a été retenu par la commission travaux- urbanisme et par le Bureau Municipal en octobre 2007.

Ce projet prévoit la réalisation de quatre logements locatifs (deux T2 de 56 et 58 m² et deux T4 de 81 m²) dont un pour personnes à mobilité réduite avec 6 places de stationnement.

Il est estimé à 640 600 euros TTC et sera financé par des subventions d'Etat via le PLAI, et de la Région et du Département à hauteur de 427 518 euros et du prêt 1 % logement.

Le programme sera réalisé au moyen d'un bail emphytéotique administratif qui sera signé entre l'association FREHA et la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Afin de démarrer l'opération, FREHA devra être autorisé à déposer un permis de construire puisqu'elle n'est pas propriétaire des biens.

Il est par conséquent également demandé au Conseil Municipal d'autoriser FREHA à déposer le permis de construire pour réaliser les quatre logements dans l'ancienne Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **approuve** ces deux propositions,

→ **donne** un avis favorable au projet de réhabilitation de l'ancienne Trésorerie et de réalisation de quatre logements locatifs présenté par France EURO HABITAT (FREHA),

→ **autorise** cette même association à déposer le permis de construire correspondant.

6 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION (AVIS DE MISE EN CONCURRENCE ET APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ZONES PAVILLONNAIRES « NRL ET GRAND BOUTEILLIER », AVENUE DES ALPES ET SQUARE DE DEAUVILLE A LOUVRES

M. Frédéric NAVAS, Maire-Adjoint, expose :

Par délibérations en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal avait approuvé l'**Avant Projet Détaillé (A.P.D)** et le montant prévisionnel des travaux de cette avenue.

Il convient de rappeler que ce projet consiste principalement à une rénovation lourde des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), d'eau potable, d'éclairage public, de gaz, d'électricité et de la voirie.

Les travaux concernent l'avenue des Alpes, résidence NRL et le square de Deauville pour la résidence du Grand Bouteillier.

En regard de l'avancement de cette étude, il y a nécessité de lancer la procédure de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert et d'approuver le dossier de consultation des entreprises (article 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Le Bureau d'Etudes SCHEMA, Maître d'œuvre sur cette opération a établi un projet de Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

Ces travaux de voirie sont divisés en 3 lots :

Lot n°1 : VRD (Assainissement – voirie),

Lot n°2 : Tranchées (eau potable, gaz, éclairage public et fibre optique en option), réseaux (eau potable), fourreaux (éclairage public), fourreaux et chambres (fibre optique) (option),

Lot n°3 : Réseau d'éclairage public, (câblage, fourniture et pose de candélabres).

En une seule tranche.

Le montant des travaux a été estimé pour l'avenue des Alpes et le square de Deauville (hors options) à 2 240 000 € (valeur novembre 2007) avec une décomposition par lots :

Lot n°1 : 1 805 000 € TTC

Lot n°2 : 340 000 € TTC

Lot n°3 : 95 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **approuve** le projet de consultation des entreprises et le montant prévisionnel de ces travaux,

→ **décide de procéder** à la dévolution des travaux par appel d'offres ouvert,

→ **autorise** M. le Maire **à signer** le marché et toutes les pièces administratives, financières et techniques pouvant se rapporter à l'opération,

→ **autorise** M. le Maire **à signer** tout ordre de poursuivre les travaux aux entreprises qui seront retenues, sous réserve que les dépenses totales demeurent inférieures ou égales au financement prévu et conformément au Code des Marchés Publics.

7 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Renée DANILLO, Maire-Adjoint, expose :

Modification de durée hebdomadaire de travail : Filière artistique :

Actuellement la Mairie de Louvres emploie un assistant spécialisé d'enseignement artistique en qualité de professeur de guitare.

Le poste était ouvert au tableau des effectifs à raison de 4 heures par semaine.

En raison d'un plus grand nombre d'inscrits dans cette discipline, cet agent perçoit 1 heure complémentaire par semaine. Les élèves étant inscrits jusqu'au 30 juin 2008, il convient d'ajuster le nombre d'heures de travail hebdomadaire de professeur comme suit à compter du 1^{er} février 2008:

- Fermeture d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (4 heures par semaine),
- Ouverture d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (5 heures par semaine),

Après avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique Paritaire réuni le 4 janvier 2008, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire a procédé aux écritures suivantes au tableau des effectifs à effet du 1^{er} février 2008

- Fermeture d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (4 heures par semaine),
- Ouverture d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (5 heures par semaine).

8 AUTORISATION DE VERSER DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES OU DES INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

En vue de l'organisation des prochaines élections municipales, cantonales et prudhommales prévues en 2008, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser des heures supplémentaires aux agents devant participer à ces opérations électorales.

Certains indices de rémunération de la Fonction Publique Territoriale n'ouvrent pas droit aux IHTS (Indemnités **H**oraires pour **T**ravaux **S**upplémentaires), notamment **pour le personnel de catégorie A.**

Aussi, le décret N°86-252 du 20 Février 1986 modifié prévoit l'attribution **d'indemnités forfaitaires complémentaires pour élections** destinées aux agents qui effectuent des travaux supplémentaires à l'occasion des élections, sans pouvoir prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Ces indemnités sont calculées sur la base d'un crédit global, obtenu en multipliant la valeur retenue de l'IFTS (Indemnité **F**orfaitaire pour **T**ravaux **S**upplémentaire) mensuelle des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de ces indemnités.

La somme individuelle maximale ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux (sans pouvoir dépasser le taux de 8).

Les taux résultant de cette évaluation pourront être doublés lorsque la consultation électorale aura donné lieu à 2 tours de scrutin.

Il est rappelé qu'en vertu du décret n°2007-1630 du 19.11.2007, l'ensemble des agents de catégorie B et C bénéficie désormais du régime des heures supplémentaires, cumulable avec la perception des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS).

De plus pour assurer la bonne organisation de ces élections, il est nécessaire de faire appel à des agents non titulaires pour la vérification des cartes d'électeur à l'entrée des bureaux de vote.

Il convient d'autoriser M. le Maire à :

- verser des indemnités complémentaires pour élections aux agents concernés et participant à ces élections
- à verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents recrutés pour la vérification des cartes d'électeurs à l'entrée des bureaux de vote, fixées au tarif de dimanche correspondant à l'IB 312
- verser aux autres agents titulaires et non titulaires de la commune de Louvres des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour la participation à ces élections.

Après avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique Paritaire réuni le 4 janvier 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ autorise M. le Maire à :

- verser des Indemnités complémentaires pour Elections aux agents concernés et participant à ces élections
- à verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents recrutés pour la vérification des cartes d'électeurs à l'entrée des bureaux de vote, fixées au tarif de dimanche correspondant à l'IB 312
- verser aux autres agents titulaires et non titulaires de la commune de Louvres des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour la participation à ces élections.

Lecture des décisions prises en vertu de la délibération n° 05080 du Conseil Municipal du 23 septembre 2005 donnant délégation à M. le Maire de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Prolongation du contrat de location du véhicule « OPEL ZAPHIRA » avec la Société ALD Automotive.
- Contrat pour l'entretien des deux sirènes d'alarme situées sur le Château d'eau et 31, rue de Paris
- Dissolution de la régie de recettes « Foyer-Restaurant 3^{ème} âge ».

Informations de M. Guy MESSAGER, Maire, Conseiller Général

1) ECOLE DU BOUTEILLIER

Les élèves des classes maternelles et élémentaires de l'école du Bouteillier qui avaient fait l'objet d'un transfert le 12 novembre 2007 dans les écoles Delacroix et de la Fontaine Sainte Geneviève réintégreront leurs locaux le lundi 28 janvier 2008.

Les parents d'élèves ont pris la décision de ce retour en se basant sur les conclusions des services de la DDASS et de leur avis favorable. Tout rentre donc dans l'ordre à la satisfaction de tous.

2) CAMPAGNE DE PREVENTION BUCCO DENTAIRE DE LA CPAM DU VAL D'OISE

Vive les belles dents

Tous les enfants des classes primaires CE1 de notre commune vont bénéficier cette année d'un dépistage gratuit de la carie organisé par la Caisse d'Assurance Maladie du Val d'Oise.

Depuis plus de 20 ans, les trois unités mobiles de dépistage bucco-dentaire de la Caisse d'Assurance Maladie du Val d'Oise sillonnent les routes du département à la rencontre des enfants des classes primaires.

Objectif : Réduire la carie dentaire, une affection dont sont victimes deux enfants sur trois avant l'âge de six ans.

A partir du mois de janvier 2008, une de ces unités mobiles visitera les écoles de la commune.

Le dépistage sera pratiqué par des chirurgiens-dentistes bénévoles, assistés par des agents de prévention de la Caisse d'Assurance Maladie qui prodiguent aux enfants des conseils en matière d'hygiène bucco-dentaire.

A l'issue de la séance, chaque élève repart chez lui avec un courrier destiné à ses parents les informant de son état dentaire. De plus, si des soins s'avèrent nécessaires, ils sont remboursés à 100 % par la Caisse d'Assurance Maladie. Votre chirurgien-dentiste a même la possibilité de vous dispenser de l'avance des frais.

CALENDRIER

Samedi 19 janvier 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Théâtre : Le Clan des divorcées - Auteur et mise en scène : Alil Vardar (avec la collaboration artistique de Pascal Légitimus).

Vendredi 25 janvier 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Journée d'information sur l'accueil du jeune enfant (prestations, mode de garde...) avec un spectacle l'Enfant Roi suivi d'un débat.

Samedi 2 février 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Opéra de Mozart : Les Marionnettes de Salzburg : La flûte enchantée – Chœurs et orchestre de RIAS-Berlin.

Samedi 16 février 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Soirée de la Saint Valentin organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 8 mars 2008 à partir de 15 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague

Journée de la femme (Spectacle – exposition – débat)

Dimanche 9 mars 2007 – 1^{er} tour des élections municipales et cantonales

Samedi 15 mars 2007 de 10 heures à 16 heures à la Maison de l'Enfance

Forum vacances

Samedi 15 mars 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague

Spectacle (one-man show) : « l'Envol du pingouin » avec Jean-Jacques VANIER

Dimanche 16 mars 2008 – 2^{ème} tour des élections municipales et cantonales

Jeudi 20 mars 2008 à 14 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague

Contes traditionnels et légendes du monde entier pour jeune public « Les meneus d' loups » avec la participation de trois véritable loups.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.